

Situation linguistique en Mauritanie

Dr Ahmed Mohamedou EL MOUSTAPH
Maître de conférences à la FLSH
Université de Nouakchott

Le présent article se propose de jeter la lumière sur la situation linguistique en Mauritanie, pays multiethnique et pluriculturel. Dans les lignes qui suivent, ce thème est abordé suivant une approche historico-culturelle évolutive.

Aperçu géolinguistique de la Mauritanie¹

La distribution géographique des langues en Mauritanie est liée essentiellement à son histoire. C'est au Nord et au centre du pays que le *klam Aznaga* s'était implanté avec la conquête des Sanhadja du pays à partir du premier millénaire de l'ère chrétienne. Cette langue sera vite supplantée par le hassaniya à partir du début du XV^e siècle avec l'arrivée des Arabes Bani Hassân, celui-ci est devenu l'idiome dominant du pays des Maures à partir du XVIII^e, même si on constate l'existence aujourd'hui d'une poche berbérophone au Sud-ouest du pays au Trarza. Quant aux langues africaines (pulaar, soninké, wolof), on les trouve dans la zone du fleuve Sénégal, notamment dans les régions du Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha. Dans les grandes villes du pays, en particulier à Nouakchott, la capitale administrative ou à Nouadhibou, la capitale économique ainsi qu'à Zoueirat, ville minière du Nord, les langues des différentes communautés se côtoient, même si les locuteurs du hassaniya restent largement majoritaires dans ces agglomérations.

Parfois les Mauritaniens ont tendance à parler la langue de la région dans laquelle ils résident. Ainsi, pour le Toucouleur qui habiterait au Trarza, région majoritairement maure, il aura tendance à parler le hassaniya, tandis que le Maure qui résiderait à Boghé ou à Kaédi s'efforcerait de parler le pulaar².

Il nous semble utile de rappeler que l'arabe est la langue liturgique de l'ensemble des composantes de la société mauritanienne, qui, toutes, sont musulmanes sunnites de rite malékite. Comme dans tout le monde arabo-musulman, les prêches de la prière du vendredi sont donnés en arabe classique. L'état civil traditionnel (actes de mariage et de divorce), les témoignages, les actes de vente émanant des imams de mosquées se font presque exclusivement et chez toutes les communautés en arabe classique.

¹ Voir Ahmed MOUSTAPH: *Enseignement traditionnel en Mauritanie: rôle éducatif et perspectives d'évolutions*, thèse de doctorat en Didactique des langues, cultures et civilisations soutenue à Paris III Sorbonne Nouvelle sous la direction de M. Dan SAVATOVSKY, Paris, 2012, pp.48-70.

² Ould Zein, op.cit, p.10.

Modes d'acquisition des langues

L'acquisition traditionnelle des langues se fait à la fois dans la famille élargie et à l'école coranique ou dans les mahadras. A l'école publique, seuls l'arabe littéral, le français et à moindre mesure l'anglais sont enseignés. Il y a juste quelques années, l'enseignement de l'espagnol a été introduit dans certains lycées d'excellence.

Comme nous le verront plus loin, l'enseignement des langues national sera l'une des innovations de la réforme de 2022 dont la mise en œuvre est en cours.

Comme partout en Afrique, la famille en Mauritanie joue un rôle non négligeable dans la transmission des valeurs traditionnelles de la société, notamment celles de l'ordre social auquel appartient l'enfant. Cette éducation « initiale » est complétée par un enseignement traditionnel dispensé généralement hors du cadre familial.

L'enseignement traditionnel

L'enseignement traditionnel de type non formel reste intimement lié à l'histoire de la Mauritanie et constitue une réalité typique de ce pays. Ce niveau d'enseignement commence d'abord par les parents qui initient l'enfant en bas âge aux principes de la culture islamique, notamment aux rudiments de la foi, en leur racontant certains aspects de la vie du Prophète et de ses compagnons, ceci à travers des berceuses ou par le biais de fables ou de récits simples. Ainsi, les petits imitent les membres de la famille au moment de la prière, ils essayent de prononcer les invocations et les formules qu'ils entendent. Généralement, dès l'âge de quatre ans, l'enfant est envoyé à l'école coranique pour être alphabétisé et pour apprendre le Coran. Ce cursus est généralement sanctionné par un diplôme ou *Ijaza* qui permet à son titulaire de continuer ses études supérieures à la mahadra, sorte d'établissement secondaire ou supérieur, suivant le niveau de l'apprenant et ses capacités d'apprentissage, ou d'intégrer la vie active traditionnelle comme imam, maître d'école coranique, etc. Au chapitre suivant nous abordons les modalités de l'enseignement traditionnel d'une manière plus détaillée.

Il ressort de ce qui précède que la Mauritanie est un pays multiethnique et multiculturel où cohabitent des communautés constituant deux grands ensembles, l'un arabophone majoritaire et plus proche culturellement et sociologiquement du peuplement d'Afrique du Nord, l'autre parlant des langues africaines (pulaar, soninké, wolof) et tourné vers l'Afrique subsaharienne, notamment le Sénégal et le Mali. La question linguistique suscite depuis l'accès du pays à l'indépendance des remous et tensions sociales récurrents qui s'aggravent aux moments de crispation politique, l'Islam sunnite de rite malékite constituant le seul véritable ciment de l'unité nationale.

Durant environ dix siècles, l'enracinement et la diffusion des enseignements religieux et la reproduction des valeurs morales, spirituelles et culturelles qui s'y rattachent étaient l'apanage des écoles traditionnelles, connues sous le nom de mahadras.

Le français

A côté de l'arabe et des langues négro-africaines citées plus haut, le français est toujours d'usage dans les grandes villes, notamment à Nouakchott. Malgré l'absence de statut officiel, le français en Mauritanie est la langue seconde du système éducatif issu de la

réforme de 1999 et de celui de 2022 dont l'implantation a commencé il y a deux ans. Son usage demeure très remarquable dans certaines administrations et dans l'économie, les finances, le secteur bancaire, l'industrie et la pêche. On peut même dire que la plupart des cadres, aussi bien Maures que Négro-africains, formés avant la réforme de 1999, continuent à utiliser le français, soit directement à l'oral soit en procédant par exemple à la rédaction de leurs rapports ou études en français. Ensuite ils se débrouillent tant bien que mal pour en produire une version en arabe. Le cas des notes de service, circulaires, arrêtés, décrets et projets de loi posent quant à eux de sérieux problèmes, car dans ces cas la traduction en arabe est obligatoire, étant donné qu'il s'agit de la seule langue officielle reconnue par l'actuelle Constitution de 1991.

Le français est aussi très présent dans la presse indépendante et dans une moindre mesure dans la presse officielle. Son usage est significatif dans les bureaux d'études et les cliniques privées. A cela s'ajoute le fait qu'il est la langue la plus utilisée par une partie importante de l'élite intellectuelle du pays, aussi bien maure que négro-africaine. D'une manière générale, le français en Mauritanie est considéré comme étant une langue d'ouverture et d'accès à la modernité et au progrès technologique.

La langue unitaire et la question nationale

Depuis le milieu des années soixante, la question linguistique n'a cessé de constituer un vrai casse-tête pour les régimes qui se sont succédé, mais aussi pour les différents acteurs politiques. A la question « quelle langue unitaire adopter pour le système éducatif en Mauritanie ? », les réponses varient selon que l'on appartient à telle ou telle communauté. Par crainte de se voir marginalisés dans les institutions d'un Etat où l'arabe serait la langue prépondérante, les Négro-Mauritaniens ont exprimé dès 1966, à travers « le manifeste des 19 », leur refus catégorique de « toute arabisation à outrance ». A partir de cette date, la question de la langue d'enseignement devient récurrente. Elle resurgit de temps en temps, notamment dans les périodes de crispation politique.

A l'origine, deux visions politico-sociales affichées s'affrontaient. D'une part, une bonne partie de l'élite maure, pour la plupart formée à l'école coloniale, mais ayant le regard tourné vers le monde arabe en pleine mutation et à un moment où le discours pan-arabiste y dominait, notamment en Egypte, en Syrie et en Irak. D'autre part, la majeure partie de l'élite négro-africaine ayant passé par le même moule scolaire mais influencée par le discours panafricaniste et tournée vers le modèle politico-culturel des voisins du sud de la Mauritanie, en l'occurrence le Sénégal et le Mali. A cela s'ajoutent, bien sûr, les préjugés et les stéréotypes des uns sur les autres, conséquence logique d'une cohabitation séculaire entre cultures et modes de vie différents, même si l'Islam sert le plus souvent de soupape de sécurité et de facteur d'unité lorsque les tensions intercommunautaires ou particularistes s'avivent. De surcroît, les liens avec la terre, les délimitations des zones d'implantation de telle ou telle communauté, les questions de la

propriété foncière ainsi que le « passif humanitaire »¹ constituent autant de facteurs, qui, en temps de crise, ravivent la tension.

La question de la langue d'enseignement / langue officielle du pays constitue le nœud de ces problèmes. Néanmoins, quand on examine de près la question de la langue, aussi bien chez les Maures que chez les Négro-Mauritaniens, on constate que les revendications des uns et des autres relèvent plutôt du domaine de l'émotion et des rivalités étroites que d'une conviction fondée sur une conception rationnelle de ce problème. Les cas sont nombreux où un Négro-Mauritanien, formé en arabe en Mauritanie où ailleurs dans un pays arabe, responsable d'un service, d'une direction ou même d'un département, travaille avec des assistants maures formés en français. Aussi, il y a des cas innombrables où des nationalistes arabes sont nommés à des postes de responsabilité dans les différents ministères du pays. Néanmoins, le paradoxe est qu'une fois installés, ils deviennent pragmatiques et tournent le dos aux idéaux pour lesquels ils ont tant milité. Ils commencent à apprendre et à travailler en français, notamment quand ils exercent dans des départements réputés sanctuaires de cette langue, tels que l'économie, les finances, la pêche, les mines, la santé, etc. Le cas de certains dignitaires maures qui réclament ouvertement le renforcement de la position de l'arabe et l'application de l'article 6 de la Constitution de 1991² rendant l'arabe seule langue officielle du pays et qui envoient en même temps leurs enfants dans certaines écoles privées, où le français prévaut sur l'arabe, montre combien cette question est complexe et combien les acteurs sociaux sont le plus souvent en pleine hétéronomie. Aussi sous cet aspect, il est important de noter que tous les médecins du pays, y compris ceux qui sont formés en Irak, en Syrie et en Libye ne prescrivent leurs ordonnances qu'en français. On peut même aller jusqu'à dire que le système éducatif à double filière, arabe et bilingue, instauré par les militaires à la fin des années soixante dix, comme on le verra plus tard, n'avait pour objectif que d'afficher une arabité de façade, sans que l'aspect technique de ce processus, qui du reste requiert des compétences et une efficacité de l'ensemble des acteurs du système, ne soit pris en considération. Nous pensons que l'arabisation du système éducatif du pays telle qu'elle a été menée était mal conçue et relève plutôt d'une politique éducative fondée sur des considérations politiciennes étroites.

Outre son aspect politique indéniable, la problématique de la langue d'enseignement est sous-tendue par des représentations d'ordre socioculturel. Pour les Négro-Mauritaniens non arabophones, ou plus exactement pour une partie de leur élite, l'antipathie envers l'arabe ne s'exerce pas contre cette langue en tant que telle – une langue qui du reste, est toujours respectée, voire vénérée, dans la mesure où il s'agit d'une langue liturgique et de la langue de formation d'une frange non négligeable d'entre eux – mais plutôt contre ceux qui parlent cette langue en tant que langue première, c'est-à-dire les Maures. Ceux-ci pensent souvent que la prépondérance de l'arabe dans le système éducatif avantage les hassanophones et par conséquent diminue sensiblement l'égalité des chances d'accès aux différents postes de l'Etat. Dans ce cadre, il est utile de préciser

¹ Euphémisme local pour désigner les exactions subies par certains Négro-mauritaniens lors des événements sanglants de 1989.

² Voir la Constitution mauritanienne du 20 juillet 1991.

qu'il y a trois types d'arabe en Mauritanie – situation la plus fréquente dans le monde arabe en général : le hassaniya ou l'arabe dialectal, l'arabe classique utilisé comme langue d'enseignement dans les mahadras et comme langue liturgique et l'arabe standard en usage comme langue d'enseignement dans l'école publique et dans la presse.

De surcroît, certains Négro-mauritaniens pensent qu'en cas d'arabisation intégrale de l'enseignement ils seraient en rupture culturelle avec le reste de leur communauté, formée en français, installée dans les pays francophones de l'Ouest africain, notamment au Sénégal et au Mali. A ce souci se superpose une tendance émancipatrice remarquable chez les Négro-Mauritaniens éduqués par l'école publique, doublée d'une propension au mode de vie occidental, plus discrète chez leurs concitoyens Maures qui sont passés par le même moule. Les premiers reprochent aux Maures leur conservatisme¹ et leur attachement aux valeurs ancestrales, ce qui, à leurs yeux, les empêche d'être en phase avec le rythme de la vie moderne.

Du côté des Maures, en particulier ceux qui sont acquis à l'arabisation intégrale, se fait entendre la réponse du berger à la bergère : l'élite francophone, aussi bien négro-mauritanienne que maure, souffre d'une aliénation irréparable et vit en rupture totale avec les « valeurs culturelles authentiques » du reste de la société. Ils interprètent l'attachement de cette élite au français comme étant un combat désespéré pour maintenir, à tout prix, les avantages matériels liés à l'accès aux postes clefs dans les différentes administrations de l'Etat, grâce à la connaissance de la langue de l'expuissance coloniale.

A l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'informations suffisantes nous permettant de savoir quel jugement porterait le clergé négro-mauritanien et ceux qui sont formés en arabe parmi les membres des communautés négro-africaines sur cette question sensible de la langue en Mauritanie. D'autre part, nous assistons depuis presque deux décennies à un revirement de position des Mauritaniens non arabophones s'agissant de la problématique linguistique. Ainsi, certaines voix commencent-elles à s'élever, avec des revendications identitaires classiques, en faveur de l'enseignement des langues nationales (pulaar, soninké et wolof) à côté de l'arabe, au détriment du français dans le système éducatif. Cette situation peut s'expliquer par l'échec de l'expérimentation des premières classes où ces langues ont servi de langues d'enseignement au début des années 80, suite à la réforme de 1979 et à la création de l'Institut des langues nationales, instance chargée depuis lors du développement et de la promotion des langues africaines en Mauritanie², il a été remplacé par un nouvel institut ayant une mission similaire suite à la récente réforme introduite en 2022.

¹ Sur ce point, on ne dispose pas de statistiques, cependant on peut dire qu'en général les Maures, de par leur mode d'habillement traditionnel et leur attachement à la vie nomade et aux appartenances claniques et tribales sont en effet plutôt conservateurs, même si ce conservatisme n'implique pas nécessairement le rejet de l'autre ou de sa culture.

² OULD ZEIN B. et QUEFFELEC A. : *Le français en Mauritanie*, op.cit.

Ainsi, dans une série d'articles publiés sur le site de l'UFP¹ (Union des Forces du Progrès) et sur celui de Cridem.org sur la question culturelle en Mauritanie, le professeur Lô Gourmo Abdoul s'en prend aux Négro-africains favorables à un système bilingue en Mauritanie :

Alors que son congénère nationaliste arabe s'attache à revendiquer une part égale de l'arabe et du français dans l'enseignement (avec sans aucun doute, l'arrière-pensée de se débarrasser de ce bilinguisme à la moindre occasion favorable) [allusion au contexte de la réforme de 1966 et aux émeutes communautaires qu'elle a engendrées], le particularisme négro-africain tient à s'accrocher à l'héritage colonial dont il apparaît l'héritier légitime tout nostalgique, occultant du débat identitaire qu'impose alors au pays le chauvinisme arabe, la prise en compte de la spécificité négro-africaine et les revendications particulières que celle-ci implique forcément, à savoir la reconnaissance des droits des minorités, y compris dans la prise en compte de leurs langues, au même titre que l'arabe, dans le système d'enseignement et dans l'administration publique. [...] Ils ne s'affirmaient ainsi ni halpulaar, ni soninké, ni wolof de Mauritanie. Ils ne luttaient pas pour la reconnaissance de la diversité ethnique et linguistique de leur pays et pour la complète égalité de ses composantes. Non. Ils n'étaient et ne s'affirmaient que FRANCISANTS et cette « identité francisante » leur suffisait² !

Dans ce même article, Lô Gourmo critique l'attitude des auteurs du manifeste de 1966, connus sous l'appellation des « 19 », qui ont publié une déclaration dénonçant ce qu'ils appellent « l'arabisation à outrance ». Il accuse même les défenseurs du français parmi les Négro-Mauritaniens de servir des intérêts autres que ceux de leur communauté:

Les «19» disaient que le bilinguisme n'était que «supercherie ». Mais que voulaient-ils maintenir à sa place? L'unilinguisme français, la plus infâme des supercheries historiques du pays! Ce faisant, et pour longtemps, ils perdaient d'avance, et la face et la bataille du débat identitaire qu'ils avaient engagé, en tant que citoyens, sur de mauvaises bases et, certes à leur corps défendant, pour d'autres intérêts que ceux de leurs communautés respectives³.

La question linguistique en Mauritanie, quelles que soient les langues ou les combinaisons linguistiques en jeu, ne saurait se poser sérieusement que dans un climat politique où les acteurs principaux seraient conscients de la nécessité du respect des droits culturels des uns et des autres et où la transparence et l'efficacité du système lui-même permettraient d'aborder une question aussi sérieuse et importante pour le présent et pour l'avenir du pays ainsi que pour ses relations avec le voisinage et avec le reste du monde.

¹ Parti politique de gauche en Mauritanie, dirigé par les ex-Kadihine.

² Article publié par M. Lô Gourmo Abdoul le 30 Août 2007 sur le site de l'UFP : <http://www.ufpweb.org>, voir le lien <http://fr.ufpweb.org/spip.php?article359>, date de consultation : le 26/10/2011.

³ O p.cit.

Politiques éducatives

Depuis l'indépendance du pays, les pouvoirs publics ne cessent d'introduire des aménagements linguistiques dans le cadre de réformes dictées le plus souvent par la situation politique interne.

Ainsi, sous l'influence de l'opposition interne menée par les pan-arabistes maures appuyés par les Kadihines pour accélérer l'arabisation afin de se démarquer de l'expuissance coloniale et de faire face aux défis extérieurs, notamment aux revendications territoriales du Maroc, le PPM¹ a mené une politique d'arabisation progressive concrétisée par deux réformes du système éducatif introduites en 1967 et 1973. La première a rendu l'arabe obligatoire dans le Primaire et le Secondaire, tandis que la seconde a instauré un bilinguisme progressif qui devait aboutir à une arabisation complète.

Par la loi n°68-065 du 4 mars 1968, l'arabe gagne un surcroît de reconnaissance et devient langue officielle à côté du français, alors la seule langue officielle du pays.

Afin de trouver une solution temporaire à la question de la langue d'enseignement, les militaires, parvenus au pouvoir en 1978, ont créé, dans la foulée, un système de double filière : filière arabisante pour les arabophones où l'arabe est la principale langue d'enseignement, et filière dite bilingue pour les non-arabophones natifs caractérisée par la prépondérance du français.

Ces mesures transitoires, bien que prises à la hâte et d'une manière improvisée, semblent satisfaire la majorité maure très attachée à l'arabe et la minorité négro-africaine soucieuse avant tout de conserver ses avantages dans les différents secteurs de la Fonction publique où les fonctionnaires francophones, à cette époque, étaient privilégiés par rapport aux arabophones.

Les conséquences de telles mesures ont été l'arabisation presque entière du système éducatif mauritanien mais aussi l'échec du double dispositif : non seulement le niveau d'élèves chute sensiblement, mais le système même de la double filière est remis en cause. Les pouvoirs publics se sont rendus compte que pour un pays en voie de développement avec des ressources très limitées, tel que la Mauritanie, un système éducatif bilingue s'est avéré très coûteux et porteur de risques énormes quant à l'unité nationale à long terme.

Cette prise de conscience de la nécessité d'uniformiser le système éducatif national s'est concrétisée dans la réforme opérée en 1999. En vertu du nouveau système, les matières littéraires sont enseignées en arabe (arabe, histoire, géographie, philosophie, etc...), tandis que sont enseignées en français les matières dites scientifiques (en plus du français, les mathématiques, la physique-chimie, les sciences naturelles, etc...) ; à cela s'ajoute l'introduction de l'anglais dès la première année du Collège. Pour la première fois dans l'histoire des réformes du système éducatif en Mauritanie, les tenants et les détracteurs de l'arabisation ont paru trouver leur compte dans ce compromis.

¹ Parti du Peuple Mauritanien, parti unique au pouvoir jusqu'au 10 juillet 1978.

Après un quart de siècle de mise en pratique de cette dernière réforme, la déception est cependant au rendez-vous. La baisse spectaculaire du niveau des élèves aggravée par la démission quasi complète des enseignants, sous-payés et souvent insuffisamment formés, a rendu nécessaire une réflexion sereine, dépassionnée et responsable pour sauver le système éducatif mauritanien. C'est dans cette perspective que depuis des années, des voix s'élèvent, ici et là, pour l'organisation d'états généraux de l'enseignement, auxquels acteurs politiques, associations de parents d'élèves et société civile prendront part, afin d'introduire une réforme salvatrice du secteur de l'éducation qui soit, cette fois-ci, concertée et consensuelle.

La Loi d'Orientation du Système Educatif National de 2022¹ est le résultat de ces concertations, accélérées depuis 2020, afin de jeter les bases d'une éducation nationale unifiée et homogène prenant en considération à la fois les réalités socio-culturelles du pays et les exigences d'ouverture sur le monde extérieur. Cette loi-réforme définit ainsi la nouvelle école à laquelle incombe la mission éducative :

Une école qui assure à chaque enfant mauritanien une éducation multilingue renforçant l'enracinement culturel, l'unité nationale, la cohésion sociale et l'ouverture sur les autres cultures et civilisations universelles. Une école unifiée pour être le reflet de l'unicité de la nation et de sa pluralité culturelle enrichissante. Une école ayant pour vocation de former un citoyen capable de comprendre le monde, de s'y adapter et de le transformer tout en étant profondément ancré dans sa culture et ouvert sur la civilisation universelle².

Les traits linguistiques généraux de cette nouvelle réforme se caractérisent par plus d'importance donnée à l'enseignement de l'arabe et aux langues nationales : pular, soninké, wolof, tout en maintenant l'enseignement du français, de l'anglais et éventuellement d'autres langues étrangères selon les besoins et les circonstances régionales et internationales.

Ainsi, «l'enseignement est dispensé en langue arabe dans tous les niveaux d'éducation et de formation, aussi bien dans les établissements publics que dans les établissements privés»³. Chaque élève apprend les matières scientifiques dans sa langue maternelle, «tout en tenant compte du contexte local et des impératifs de préservation de la cohésion sociale»⁴

Quant aux langues nationales pular, soninké, wolof, elles sont introduites et développées à tous les niveaux d'éducation, aussi bien dans l'école publique que dans les établissements privés d'éducation et de formation, comme langues de communication, mais aussi comme langues d'enseignement «selon la langue maternelle

¹ Loi n°023/2022 du 17 août 2022.

² Article 4 de la Loi susmentionnée.

³ Article 65 de la Loi d'Orientation du Système Educatif National.

⁴ Ibidem.

et la demande exprimée pour chacune de ces langues¹ ».

Une nouvelle structure nationale autonome ayant pour mission de promouvoir et de mettre en œuvre l'enseignement des langues nationales est créée. Cette institution est dotée de compétences techniques et de moyens opérationnels afin de s'acquitter convenablement de sa mission.

L'enseignement du français commence dès la deuxième année du fondamental, tandis que l'apprentissage de l'anglais débute en première année du premier cycle secondaire.

L'éducation de base (primaire et collégiale) est d'une durée de neuf ans, six ans pour l'école fondamentale et trois ans pour le premier cycle secondaire, réduit d'une année par rapport à la réforme précédente, celle de 1999. Le cursus post-éducation de base, appelé aussi « enseignement secondaire général et technologique », dure trois ans.

Conclusion

La situation linguistique en Mauritanie, pays multiculturel et multiethnique à cheval entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Subsaharienne, est le résultat d'un long processus historique caractérisé par les brassages ethnico-culturels entre les différentes communautés du pays. A côté de l'arabe (hassaniya) parlé par la majeure partie de la population, les langues africaines, notamment le pulaar, le soninké et le wolof sont parlées par les communautés négro-africaines du pays installées le long du Fleuve Sénégal et dans les grandes agglomérations du pays, en particulier à Nouakchott et à Nouadhibou.

Les politiques éducatives des pouvoirs publics de l'après indépendance ayant favorisé la position de l'arabe au détriment du français, langue de l'ex puissance coloniale, ont suscité des vagues de mécontentement au sein d'une partie de l'élite négro-mauritanienne formée en français et qui considère ce qu'elle appelle « l'arabisation à outrance » comme étant une stratégie politique des différents régimes afin que les arabophones maintiennent leur hégémonie sur les différentes institutions de l'Etat, au détriment des négro-mauritaniens non arabophones.

Durant plusieurs décennies, le pays a connu des tensions communautaires récurrentes ayant pour cause principale la question linguistique. La création de l'Institut des langues nationales au début des années quatre vingt dont la mission principale était la promotion et la normalisation des langues négro-africaines, dites langues nationales, n'a pas contribué à une solution définitive de ce problème. Depuis environ des décennies des voix parmi l'élite négro-africaine s'élèvent pour que le combat des Négro-africains se concentre sur l'enseignement des langues africaines au lieu de faire l'avocat du maintien du français en tant que langue d'enseignement et de travail.

La dernière réforme, introduite en 2022, vise entre autres, à homogénéiser davantage l'école publique avec plus d'importance donnée à l'arabe en tant que seule langue officielle du pays, selon la Constitution de 1991. L'enseignement des autres langues nationales (pulaar, soninké, wolof) est aussi prévu par cette nouvelle réforme. De surcroît, l'enseignement des langues étrangères (français, anglais, etc.) en tant que langues d'ouverture est maintenu.

L'adoption d'une politique linguistique nationale pérenne prenant en compte la réalité culturelle du pays et la prise de conscience de l'importance d'une langue unitaire, en

¹ Ibidem.

l'occurrence l'arabe, tout comme la promotion de l'enseignement des autres langues nationales et le maintien du français et de l'anglais en tant que langues étrangères d'ouverture, constituent, à notre avis, les meilleurs gages pour stabiliser la situation linguistique du pays, mais aussi pour viabiliser les réformes du système éducatif national

Bibliographie

BARRY, Alpha Ousmane, *L'épopée peule de Fuuta Jaloo. De l'éloge à l'amplification rhétorique*, Paris, Karthala, 2011.

BOHAS, Georges et GUILLAUME, Jean-Patrick, *Etudes des théories des grammairiens arabes : I. Morphologie et phonologie*, Paris, Editions d'Amérique et d'Orient, 1984.

CHASSEY, Francis de, *Mauritanie 1900-1975, de l'ordre colonial à l'ordre néo-colonial, entre Maghreb et Afrique noire*, Editions Anthropos, Paris 1978.

CHASSEY, Francis de, *Mauritanie 1900-1975 : facteurs économiques, politiques, idéologiques et éducatifs dans la formation d'une société sous-développée*, l'Harmattan, Paris, 1984.

CHASSEY, Francis de, *L'étrier, la houe et le livre, sociétés traditionnelles au Sahara et au Sahel occidental*, l'Harmattan, Paris, 1993.

COHEN, David, avec la collaboration de Mohamed el CHENNAFI, *Le dialecte arabe hassaniya, parler de la Guebla*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1963.

ECH-CHENGUETTI, Ahmed Lemine, *El Wasît*, Extraits traduits par Mourad Tefahi, *Etudes Mauritanienes N°5*, Centre IFAN-Mauritanie, Saint-Louis (Sénégal), 1953.

GUMPERZ, John, *Discourse strategies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982. Traduction française (à l'exception des chapitres 6 et 7), in *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, Paris, L'Harmattan, 1989.

HAMET, Ismaël, *Chroniques de la Mauritanie sénégalaise. Nacer Eddine*, Texte arabe, traduction et notes, Editions Ernest Leroux, Paris, 1911.

LO GOURMO, Abdoul, *La « question culturelle » en Mauritanie*, article publié le 30 Août 2007 sur le site de l'UFP: <http://www.ufpweb.org>, voir le lien <http://fr.ufpweb.org/spip.php?article 359>

LOI D'ORIENTATION DU SYSTEME EDUCATIF NATIONAL n°023/2022 du 17 août 2022 ;

MISKÉ, Ahmed-Baba, *Al Wasît : Tableau de la Mauritanie au début du XX^e siècle*, Librairie C. Klincksieck, Paris, 1970.

OULD BABNA, Mohamed Vall, *Système éducatif et apprentissage du français en milieu Hassânophone en Mauritanie*, thèse de troisième cycle, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 2005.

OULD ZEIN B. et QUEFFELEC A. : *Le français en Mauritanie*, EDICEF/AUPELF, Vanves, 1997

SOW, Aminata : *Colinguisme en Mauritanie et esquisse d'une politique linguistique durable : quelle politique linguistique mauritanienne pour quel enseignement des langues*, thèse de doctorat en sciences du langage de l'Université Montpellier 3, soutenue en 2018

SIMEONE-SENELLE, Marie-Claude, *Les formes verbales "dérivées" dans des dialectes maghrébins, étude morphologique, sémantique et lexicale*, thèse de troisième cycle, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1984.

(TAINE)-CHEIKH, Catherine, « Aperçus sur la situation socio-linguistique en Mauritanie », in Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes, *Introduction à la Mauritanie*, Paris, Editions du CNRS, 1979.

TAINE-CHEIKH, Catherine, *Dictionnaire Hassâniyya – Français / Vol.1* Introduction hamza-bâ /, Geuthner, Paris, 1989, CIII.

